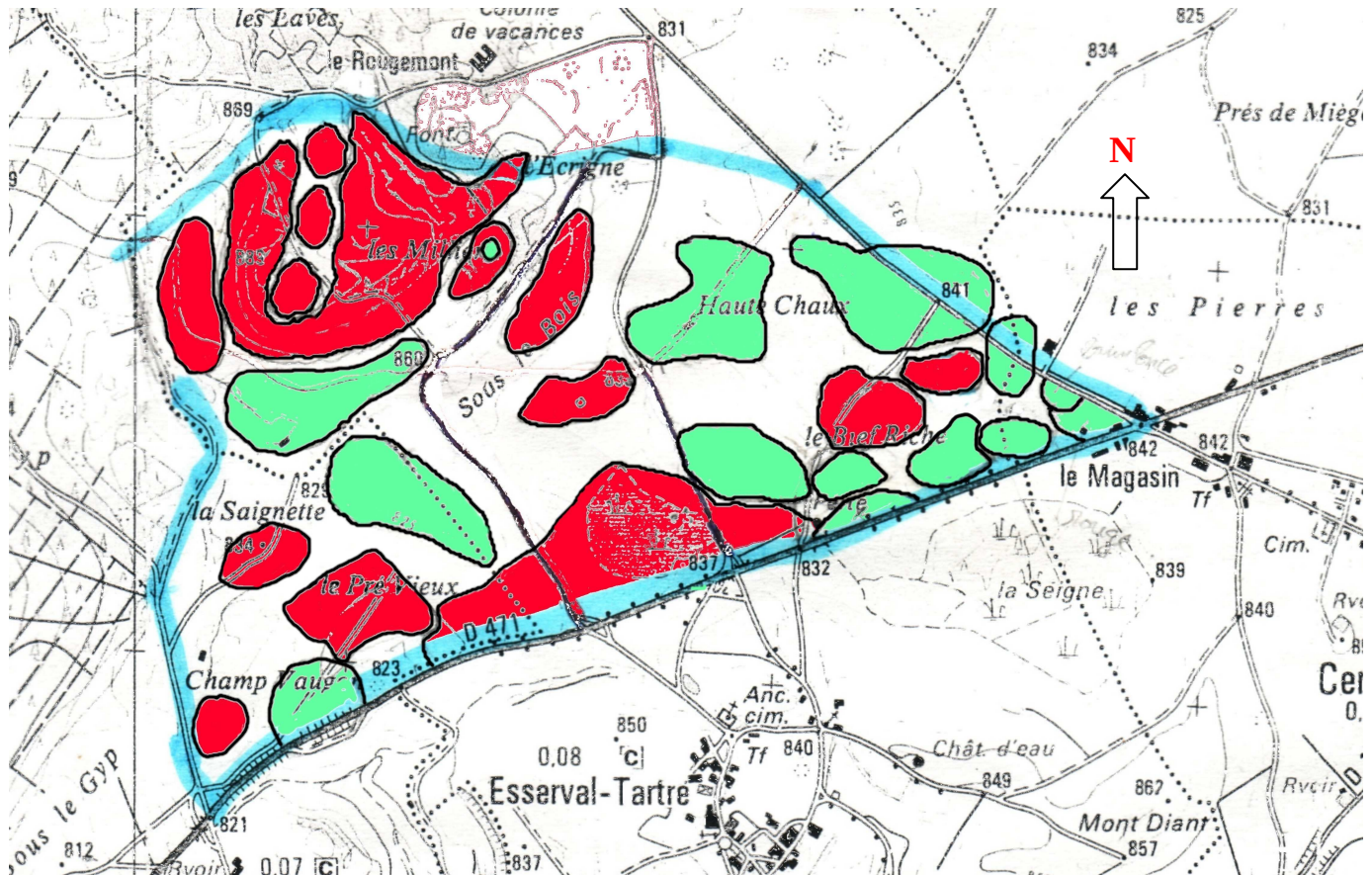


Utilisation possible des sols rencontrés : l'épandage de lisier



Sols aptes à l'épandage



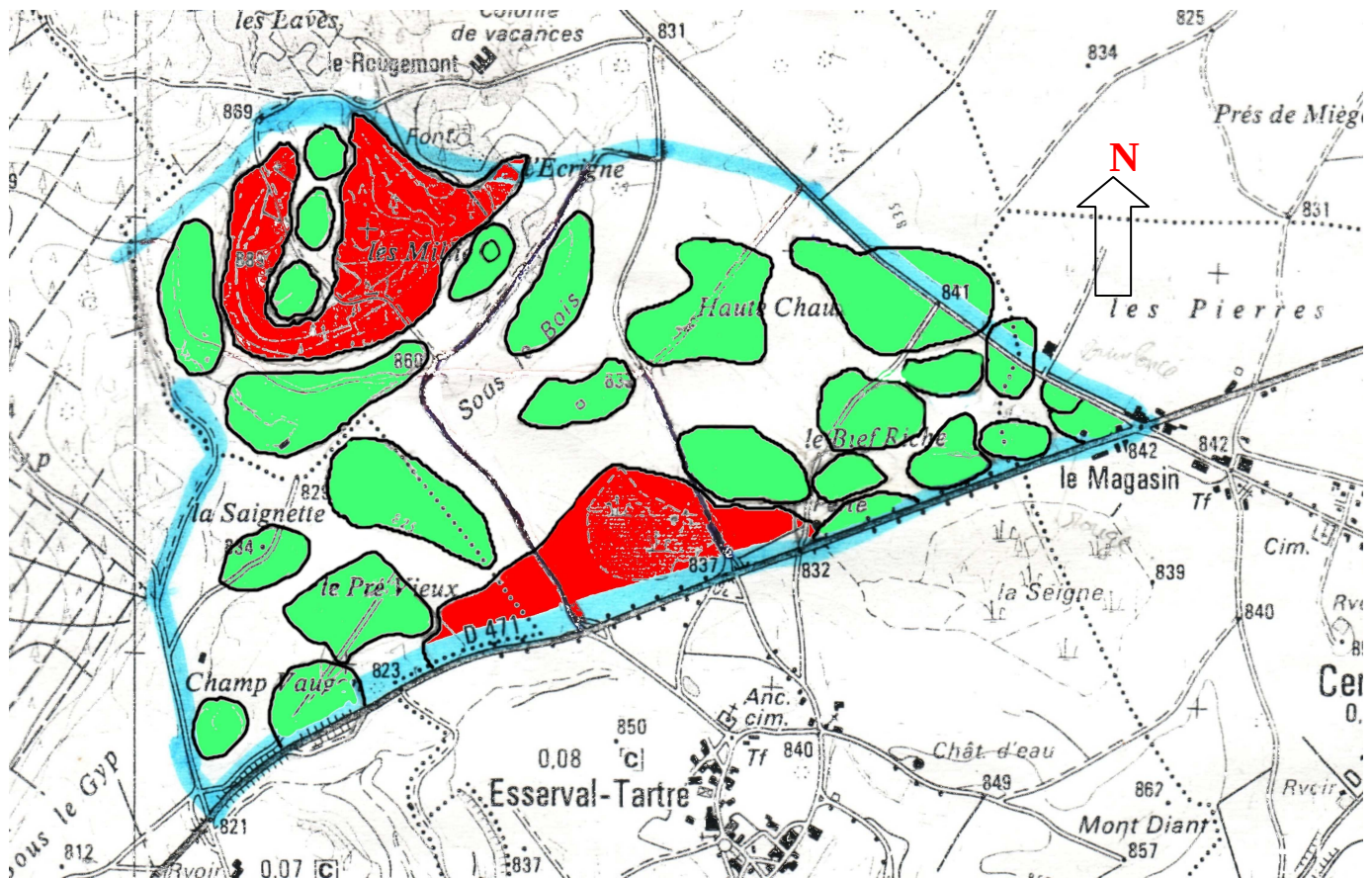
Sols non aptes à l'épandage



1000 m

Les parties basses, entre les reliefs, étant essentiellement constituées de sols colluviaux (profonds et aérés) sont aussi aptes à l'épandage de lisier.

Utilisation possible des sols rencontrés : le pâturage



1000 m



Sols aptes aux pâturages



Sols non aptes aux pâturages

Un sol apte au pâturage est un sol où l'herbe pousse bien et qui ne présente aucun danger pour les vaches, ce qui exclut les sols lithocalciques et les tourbières.